

(1)

— N° 157. —

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MAI 1891.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1891 (').

Amendement présenté par M. HELLEPUTTE.

Rédiger comme suit l'article 61 :

Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour
restaurations aux édifices religieux classés comme monuments.

J. HELLEPUTTE.

P. DE SMET DE NAEYER.

(') Budget, n° 416, VI (session de 1889-1890).
Rapport, n° 145.
Amendements, n° 57 et 155.